

## APPELS À TÉMOINS

# PUBLICITÉ POUR L'ALCOOL

---

Par **Profil supprimé** Posté le 26/10/2019 à 17h58

Bonjour,  
Quand va-t-on enfin interdire toute publicité pour l'alcool...?  
Présente dans toutes les stations de métro en panneaux de 5x3 m !  
Présente sur des affiches dans la rue !  
Présente dans les journaux, notamment l'Équipe magazine (certaines semaines 10 pages !!!)  
Présente dans les manifestations sportives !  
Présente partout pour satisfaire le lobby des producteurs d'alcool !  
Quand est-ce que Madame Buzin osera prendre des décisions ?  
Si vous êtes d'accord avec moi, faites-le moi savoir. Participez en apportant votre soutien ici, sur ce forum.  
JE COMPTE SUR VOTRE PARTICIPATION !  
Merci.  
Eric.

## 3 RÉPONSES

---

**Moderateur** - 28/10/2019 à 12h23

Bonjour Eric,

Vous ouvrez-là un vaste sujet, objet de tensions entre les impératifs de santé publique et les impératifs économiques.

Pour rectifier un petit peu ce que vous dites :

- la publicité pour l'alcool est possible mais elle est tout de même règlementée par la loi Evin (même s'il y a eu certains détournements de l'esprit de cette loi depuis-lors) : vous ne voyez par exemple pas de publicités pour l'alcool à la télévision ;
- la publicité pour l'alcool dans les manifestations sportives est, en France, interdite. Si vous en voyez malgré tout c'est probablement que l'événement a lieu à l'étranger et la législation française ne pourra pas grand chose contre cela ;
- ce n'est pas un ministre de la Santé quel qu'il soit qui peut prendre à lui seul une telle décision : cela relève de lois votées par le Parlement et cela dépend donc surtout des députés et sénateurs.

Cordialement,

le modérateur.

---

**Profil supprimé** - 28/10/2019 à 16h04

Bonjour "Le modérateur",

Si on vous suit bien, laissons faire !!!

Avant qu'une loi ne soit votée par les parlementaires, elle doit être proposée en Conseil des Ministres. Alors, prêt à écrire un projet de loi pour le transmettre à Madame Buzin...? En ce qui me concerne, je suis prêt à y participer et même à rencontrer la Ministre. Chiche ?!!!

Cordialement.

Eric.  
(Ancien alcoolo-dépendant mais toujours alcoolique)

---

**Moderateur** - 28/10/2019 à 17h34

Bonjour Eric,

Ce n'est tout simplement pas la place d'Alcool info service d'intervenir dans ce genre de débat.

Je vous conseille plutôt de vous rapprocher de l'Anpaa (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) qui mène depuis des années un combat contre les publicités illicites des alcooliers et les attaques contre la loi Evin.

L'Anpaa a publié plusieurs dossiers de décryptage sur ces questions. Voici une page qui les recense :  
<https://www.anpaa.asso.fr/sinformer/dossier-loi-evin/decryptage-loi-evin>

Le modérateur.

---